

Conseil Municipal
Séance publique 07/04/25

/ Délibération DEL25_04_07_25
CITOYENNETE. Vœu présenté par la majorité municipale

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 35

Date de la convocation 31/03/2025

Présidente Madame Michèle PICARD

Secrétaire Monsieur Nicolas PORRET

Présent·e·s : Madame Michèle PICARD, Monsieur Nacer KHAMLA, Madame Saliha PRUDHOMME-LATOURE, Madame Véronique FORESTIER, Monsieur Lanouar SGHAÏER, Madame Samira MESBAHI, Monsieur Djilannie BENMABROUK, Madame Véronique CALLUT, Monsieur Bayrem BRAIKI, Monsieur Nicolas PORRET, Madame Patricia OUVRARD, Monsieur Ndiaye HAMDIAOUI, Madame Monia BENAÏSSA, Monsieur Pierre-Alain MILLET, Madame Valérie TALBI, Monsieur Aurélien SCANDOLARA, Madame Sophia BRIKH, Madame Joëlle CONSTANTIN, Madame Yolande PEYTAVIN, Monsieur Pierre MATEO, Monsieur Saïd Hamidou ALLAOUI, Monsieur Jeff ARIAGNO, Madame Amel KHAMMASSI, Madame Christelle CHARREL, Monsieur Karim SEGHIER, Monsieur Murat YAZAR, Monsieur Benoît COULIOU, Monsieur Albert NIGRA, Monsieur Cyril SANTANDER, Madame Marie-Danielle BRUYERE, Monsieur Lionel PILLET, Monsieur Maurice IACOVELLA, Monsieur Alexandre DALLERY, Madame Fatma LOUCIF HAMIDOUCHE, Monsieur Damien MONCHAU

Absent·e·s / Excusé·e·s : Monsieur Lotfi BEN KHELIFA, Madame Sandrine PICOT, Madame Estelle Sophia JELLAD, Madame Fazia OUATAH, Monsieur Farid BEN MOUSSA, Madame Camille CHAMPAVERE

Dépôt de pouvoir Madame SOUAD OUASMI **donne pouvoir à** Monsieur Ndiaye HAMDIAOUI, Monsieur Jean-Maurice GAUTIN **donne pouvoir à** Monsieur Pierre-Alain MILLET, Madame Nathalie DEHAN **donne pouvoir à** Monsieur Nicolas PORRET, Monsieur Idir BOUMERTIT **donne pouvoir à** Madame Monia BENAÏSSA, Monsieur Yannick BUSTOS **donne pouvoir à** Madame Patricia OUVRARD, Madame Aude LONG **donne pouvoir à** Monsieur Benoît COULIOU, Monsieur Aurélien ARNOULD **donne pouvoir à** Monsieur Cyril SANTANDER, Monsieur Yalcin AYVALI **donne pouvoir à** Madame Fatma LOUCIF HAMIDOUCHE

Reconnaissance par l'État des massacres du 8 mai 1945 en Algérie

Considérant que le 8 mai 1945, alors que le peuple français fêtait l'armistice, la paix retrouvée et la victoire sur le nazisme, commençaient en Algérie, à Sétif mais aussi à Guelma et Kherrata, des répressions sanglantes de manifestations nationalistes, indépendantistes et anticolonialistes,

Considérant que ce 8 mai 1945, dans la rue principale de Sétif en Algérie, de nombreux Algériens s'étaient tout d'abord rassemblés pacifiquement pour fêter l'armistice mais aussi exiger la libération du dirigeant nationaliste Messali Hadj, et défendre « l'Algérie libre » pour laquelle ils avaient conçu un nouveau drapeau, symbole de leur lutte pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et pour l'indépendance,

Considérant que pendant plusieurs semaines, l'armée française et de nombreuses d'origine européenne, ont alors fait régner la terreur pour rétablir l'ordre colonial et défendre l'Algérie française,

Considérant que si le nombre des victimes algériennes, officiellement toutes françaises à l'époque mais qui ne l'étaient pas en fait et en droit, est difficile à établir, car encore sujet à débat quatre-vingts ans plus tard, près de 35000 civils Algériens ont été victimes arrêtées, torturées et exécutées sommairement par la police, la gendarmerie, les milices coloniales armées par les autorités locales, l'Armée française, agissant sur ordre de l'exécutif, selon les historiens,

Considérant que depuis quatre-vingts ans, ces crimes de guerre commis par l'État et ceux qui le servaient, ne sont toujours pas reconnus officiellement, et font partie intégrante de l'histoire de France,

Considérant qu'une telle situation est inacceptable, car elle ajoute à ces massacres l'outrage aux victimes, à leurs descendants et à leurs proches,

Considérant que cette page de l'histoire est à fois française et algérienne et que la reconnaître contribuerait à consolider la fraternité entre le peuple Algérien et Français, Considérant que reconnaître ce massacre commis par l'État français permettra à tous nos concitoyens, et notamment ceux issus de l'immigration algérienne, de se construire toujours plus fraternellement dans un avenir commun, celui de la communauté légale républicaine, où toutes les mémoires sont respectées,

Considérant qu'il ne saurait être question d'oublier une partie des victimes de ces journées sanglantes et qu'il est important de rendre aussi hommage aux 102 victimes (selon les historiens) issues de la population dite « européennes », ayant perdu la vie au cours des émeutes provoquées par les massacres,

Considérant que le 27 février 2005, lors d'une visite à Sétif, M. Hubert Colin de Verdière, ambassadeur de France à Alger, a qualifié les « massacres du 8 mai 1945 » de « tragédie inexcusable » et que son successeur M. Bernard Bajolet a déclaré à Guelma en avril 2008 devant des étudiants algériens que « le temps de la dénégation des massacres perpétrés par la colonisation en Algérie est terminé »,

Considérant que M. François Hollande, lors de sa campagne électorale avait promis que l'État Français procéderait à la reconnaissance des crimes coloniaux,

Considérant que le futur Président de la France, en 2017 lors d'un déplacement à Alger, a qualifié la colonisation en Algérie de « partie de l'histoire française. C'est un crime, c'est un crime contre l'humanité, c'est une vraie barbarie et ça fait partie de ce passé que nous devons regarder en face »,

Considérant que cette reconnaissance relève du devoir de mémoire, tout comme celle des massacres du 17 octobre 1961, qu'elle justifie la création d'un lieu du souvenir à la mémoire de celles et ceux qui furent assassinés, l'ouverture de toutes les archives relatives à ces terribles événements, et la reconnaissance par la République des crimes commis alors,

Le Conseil municipal,
Le rapport de Madame BENAÏSSA, entendu

après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

DÉCIDE

- C'est pourquoi le conseil municipal de Vénissieux fait le vœu de :

Solliciter la Ministre déléguée auprès du ministre des Armées, chargée de la mémoire et des Anciens Combattants et le Président de la République pour la reconnaissance par l'Etat des massacres du 8 mai 1945 à Sétif, Guelma et Kherrata, et sur l'ouverture de toutes les archives relatives à ces terribles événements,

Par délégation du Maire,

Nacer KHAMLA
Premier Adjoint

Le secrétaire,

Monsieur Nicolas PORRET